Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212202154-20251209-DB20259DEC1065-DE

VILLE DE
Ploufragan

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2025

Convocation du 3 décembre 2025
Liste des délibérations affichée et publiée
sur internet le 11 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le neuf décembre à 18h30, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Mari COURTAS, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pierre-Jean SALAUN, Christine ORAIN-GROVALET, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Pierre-Yves BRUNEL, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Luc STRIDE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, David ROUALEN, Marie-Hélène PASCO, Paul PERSONNIC, Christophe TRONET, Pierre MONFLIER et Martial COLLET

ABSENTS : Julie LEMAIRE (donne pouvoir à Luc STRIDE)
Yann LE GUEDARD (excusé)

SECRETAIRE DE SEANCE : Paul PERSONNIC

Membres en exercice : 33
Présents : 31
Votants : 32

FINANCES

N°2025-1065 SUBVENTION AU CCAS - ANNEE 2026

Mme BOULIN déclare que le conseil d'administration du CCAS sollicite du conseil municipal une subvention de 970 000 € pour financer ses dépenses d'action sociale.

Cette subvention représente 6,8% des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville.

Cette subvention devrait permettre de financer :

➢ Le montant de la masse salariale lié :

* aux effets en année pleine des augmentations de salaires et des reclassements de 2026 ;

* aux cotisations patronales dont le taux global régime spécial est de 63,04% et celui du régime général de 44,09% ;

* à l'accord sur la modernisation des parcours professionnels, de carrières et des rémunérations (accord PPCR) ;

* au déroulement de carrières des agents (GVT).

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212202154-20251209-DB20259DEC1065-DE

➢ Les charges liées au niveau d'activité du service du multi-accueil, de la crèche familiale.

➢ Le fonctionnement des services d'administration générale (aides aux personnes, logement social) et du centre social (actions d'insertion…).

➢ L'autofinancement pour financer les acquisitions de matériel.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **décide, à l'unanimité,**

- D'ACCORDER une subvention de fonctionnement de **970 000 €** au CCAS pour l'année 2026.

A Ploufragan, le 11 décembre 2025

LE MAIRE
Rémy MOULIN

VILLE de PLOUFRAGAN (Côtes d'Armor)

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Paul PERSONNIC